

La prison n'est pas adaptée à l'évolution de notre société

Le Monde.fr | 16.06.2011 à 09h15 • Mis à jour le 16.06.2011 à 10h12

Par Hélène Dorlhac de Borne, ancienne secrétaire d'Etat

Nous sommes dans une période hyper sécuritaire où l'opinion confond souvent le criminel récidiviste et le jeune délinquant primaire. Or, à mes yeux, il ne faut pas céder au tout répressif : la politique pénale ne doit pas se durcir, cela serait contre productif.

Je pense que la suppression de l'automatisme des aménagements de peines et des remises de peines telle que certains le suggèrent ne ferait qu'augmenter le risque de récidives : il est prouvé que les détenus qui bénéficient de ces mesures récidivent moins fréquemment.

La prison doit rester une solution ultime, réservée aux criminels dangereux. Le "tout carcéral" serait une erreur. Le taux élevé des récidives en est la preuve.

L'institution prison est en crise pour plusieurs raisons :

La surpopulation carcérale qui, outre les problèmes de sécurité et d'hygiène, entraîne une promiscuité source d'humiliations pour les plus faibles. Le manque de personnel : de surveillance, socio-éducatif, de probation et d'insertion (l'accueil et le suivi des détenus fragiles doit être privilégié : ainsi beaucoup de suicides pourraient être évités). Le manque de formation professionnelle et de travail : d'où la nécessité d'inciter les entreprises à créer des emplois rémunérés dans les prisons, afin de permettre l'indemnisation des victimes et diminuer l'influence des "caïds". Le mélange de détenus d'âges et de profils psychologiques différents, en particulier dans les maisons d'arrêt.

A la suite de ces carences, la préparation à la réinsertion du détenu qui est la deuxième mission dévolue à la prison est souvent un échec : cela explique le taux élevé de récidives et donc de nouvelles victimes.

Devant ce constat de surpopulation carcérale et d'échecs de la réinsertion il est nécessaire de privilégier pour les prévenus et les condamnés à de courtes peines (les plus nombreux) les aménagements de peine et les alternatives à l'incarcération (bracelets électroniques, semi-libertés et TIG...) prévus.

Par ailleurs certains condamnés ne devraient pas être incarcérés : les condamnés à de courtes peines (afin qu'ils ne gardent pas les stigmates de la prison), les toxicomanes (souvent très jeunes), les malades mentaux, et les délinquants sexuels qui devraient bénéficier de structures de soins spécialisées et d'un suivi socio-judiciaire avec injonction de soins.

Par son archaïsme et les frustrations qu'elle entraîne, la prison n'est pas adaptée à l'évolution de notre société : on ne refait pas un être social dans un cadre asocial sans pour autant confondre humanisation et laxisme.

Il faut donner à la prison grâce à un personnel suffisant et qualifié un rôle éducatif et thérapeutique afin d'éviter de nouvelles victimes. La prison doit être conçue comme une institution sociale et les conditions de détention doivent être compatibles avec la dignité humaine et les droits de l'homme.

Ainsi la peine retrouvera tout son sens : de sanction, de protection de la société et de réinsertion.

Hélène Dorlhac de Borne, ancienne secrétaire d'Etat